



Les adhérents du SNMH FO en Indre et Loire ont pris connaissance de la situation du Dr Dominique HUEZ, Médecin du Travail dans notre département. Notre confrère fait face à des poursuites et à des pressions de la part d'un employeur suite à la rédaction d'un certificat médical concernant l'état de santé d'un salarié, qu'il met en rapport avec ses conditions de travail.

Le SNMH a pour sa part alerté sur les dangers, pour la prise en charge à l'hôpital des patients, des dispositions contenues dans la récente loi Santé de Mme Touraine. Il constate que la mise en œuvre de la loi Travail notamment des dispositions concernant la Médecine du Travail, constitue une régression des dispositifs de préservation de la Santé au Travail.

Dans les 2 cas, la pénurie médicale, organisée et entretenue de longue date par les différents gouvernements, est utilisée comme prétexte à la diminution des capacités de prise en charge des patients et des salariés.

Dans les 2 cas, la volonté d'instrumentalisation des médecins, auxquels les gouvernements voudraient bien faire porter une part de responsabilité des politiques publiques, est en œuvre.

C'est ainsi qu'à l'hôpital, le ministère fait tout pour impliquer les médecins dans la mise en œuvre des mesures de suppressions de lits et de personnels prévues dans le cadre des Groupements Hospitaliers de Territoire.

En Médecine du Travail, les médecins qui voudraient continuer à exercer une médecine au service des salariés sont poursuivis - c'est le cas du Dr Huez- aux fins d'intimider toute la profession.

Le SNMH FO est au côté de tous les médecins qui comme le Dr HUEZ se situent sur le terrain de la défense de l'indépendance professionnelle, de la déontologie médicale, du secret médical, d'un exercice au service exclusif des patients et des salariés.

Il se prononce pour l'arrêt immédiat des poursuites contre le Dr Huez.

Tours le 22 Mai 2017.

Pour tout contact : Dr Marc LAGIER, délégué départemental.
snmh37@gmail.com